



DOSSIER PRESSE

Le SDEA reconnu comme Exemple au plan national par l'AFNOR pour sa démarche en faveur du Développement Durable et de l'Environnement

10 décembre 2008



Sommaire

Communiqué de Presse p3

Le SDEA : l'engagement pour la performance p4

1.Présentation générale du SDEA p4

2.Le nouveau cadre statutaire p4

3.Une nouvelle gouvernance politique..... p5

4.Une nouvelle gouvernance opérationnelle p6

5.Le fonctionnement quotidien..... p7

6.Les chiffres-clés de l'activité p7

7.Notre Politique..... p8

8.Historique de notre démarche de certification..... p9

Annexes :

Annexe 1 :Résultat de l'Evaluation AFNOR-Certification de la démarche de Développement Durable du SDEA p10

Annexe 2 : ISO 14001, le management environnemental p11

Annexe 3 : Evaluer et valoriser les démarches globales de développement durable : AFAQ 1000NR p13

Le SDEA reconnu comme Exemple au plan national par l'AFNOR pour sa démarche en faveur du Développement Durable et de l'Environnement

Lors de l'Assemblée Générale du 10 décembre 2008 à MUTZIG, AFNOR Certification remettra au SDEA, pour reconnaître son engagement, ses pratiques et ses résultats en faveur du Développement Durable la première Attestation d'Evaluation AFAQ 1000 NR au niveau le plus élevé pour une organisation publique, ainsi que le certificat ISO 14001 relatif à l'Environnement. Une reconnaissance du niveau d'exigence que s'impose le SDEA depuis de nombreuses années et des performances atteintes en matière économique, environnementale et sociale.

Jacques BESLIN, Directeur Général Délégué d'AFNOR Certification remettra au SDEA en présence de Guy-Dominique KENNEL, Président du Conseil Général du Bas-Rhin et près de 500 élus et personnalités régionales et départementales, la première attestation AFAQ 1000 NR au niveau « Exemplarité » pour une organisation publique en France, et une des toutes premières, secteurs publics et privés confondus.

L'évaluation externe réalisée aboutit en effet à un total de 730 points sur 1000 possibles. Le bilan responsable établi par l'AFAQ – AFNOR souligne notamment :

- le développement durable comme axe stratégique de l'action du SDEA depuis 15 ans,
 - une intégration territoriale exemplaire et renforcée par la territorialisation des services et de l'action des élus, avec un très bon niveau de gouvernance,
 - la qualité du travail mené avec l'ensemble des parties intéressées et des partenaires institutionnels, dans le cadre d'un dialogue qualifié d'exemplaire et unanimement reconnu,
 - la démarche d'éco-socio-conception des projets,
 - la qualité et la richesse du dialogue social,
 - la forte implication de l'équipe de direction et le grand professionnalisme des collaborateurs
- autour des enjeux du développement durable.

Le SDEA complète parallèlement sa double certification Qualité ISO 9001 et Santé –Sécurité OHSAS 18001, obtenue de longue date, par une certification environnementale ISO 14001 qui reconnaît la maîtrise de ses interactions avec l'environnement et la mobilisation de ses énergies et savoir-faire pour assurer l'amélioration continue de ses pratiques et performances environnementales.

Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin outil de coopération environnementale spécialisée conforte ainsi sa place d'acteur de référence dans les domaines de l'eau potable et de l'assainissement au bénéfice exclusif des usagers et au service de l'intérêt général et du développement durable des territoires du Bas-Rhin.

Contact presse :

SDEA : Sandra Frémon - Tel : 03.88.19.31.08 – Port : 06.15.58.67.02
E-mail : sandra.fremon@sdea.fr

Un dossier de presse sera distribué lors de l'Assemblée Générale

1. Présentation générale du SDEA

Créé en 1939, le SDEA est un groupement spécialisé de collectivités outre le département du Bas-Rhin, il fédère outre des communes, des établissements publics de coopération intercommunale et la Communauté Urbaine de Strasbourg, soit au total 455 communes représentant une population de 686 000 habitants. Il compte 510 salariés et fonctionne avec un budget annuel 2008 de 91,8 millions d'euros en section de fonctionnement et de 55,3 millions d'euros en section d'investissement.

Le SDEA intervient par transfert de compétences dans les domaines de l'eau et/ou de l'assainissement, transfert qui entraîne substitution de plein droit du SDEA aux droits et obligations de la collectivité membre à raison des compétences transférées. Le SDEA assume dès lors l'ensemble des responsabilités qui lui incombent ainsi que le financement du service transféré.

Le SDEA est administré par des élus, maires, présidents de syndicats intercommunaux et conseillers généraux, mandatés par les collectivités membres. Celles-ci sont ainsi étroitement associées au fonctionnement du Syndicat et particulièrement vigilantes au fait de bénéficier d'un service performant aux plans technique, économique, environnemental et social.

Outre les élus, l'ensemble des parties prenantes contribue activement à l'évolution permanente du Syndicat :

- représentants des usagers domestiques, agricoles, artisanaux et industriels et représentants des associations environnementales et de pêche à travers la Commission Consultative des Services Publics Locaux,
- acteurs institutionnels de l'eau à travers une concertation croissante sur l'élaboration des politiques de l'eau
- Trésor Public à travers une convention de partenariat ...

Au fil du temps, de son développement, de l'enrichissement de ses compétences et savoir-faire, des efforts permanents de modernisation de son fonctionnement institutionnel et de ses méthodes, le SDEA est devenu, dans le domaine de l'eau, un acteur de référence, reconnu aux plans départemental, national et international.

2. Le nouveau cadre statutaire

En décembre 2007, le SDEA a adopté de nouveaux statuts approuvés par arrêté préfectoral en janvier 2008. Ce nouveau cadre de fonctionnement répond à un triple objectif :

- renforcer le rôle des élus à tous les niveaux de décision : local, territorial et départemental
- contribuer à apporter des réponses plus efficaces et plus efficientes à la mesure de l'évolution des enjeux concernant l'eau potable et l'assainissement – épuration et des attentes de l'ensemble des parties prenantes concernées
- intégrer l'évolution du contexte réglementaire, national et communautaire

En application de ces principes, le mode de fonctionnement prépondérant, et désormais obligatoire pour les nouveaux membres, est le transfert complet de la compétence eau potable et/ou assainissement au SDEA. Les collectivités partiellement intégrées à la date

d'approbation des statuts modifiés restent membres de plein droit et peuvent opérer à leur initiative, des transferts complémentaires jusqu'à un transfert complet. Pour ces membres anciens, le SDEA assure a minima le contrôle – l'entretien – l'exploitation des équipements publics de production – transport – distribution d'eau potable et/ou de collecte – transport – traitement des eaux usées et pluviales.

3. Une nouvelle gouvernance politique

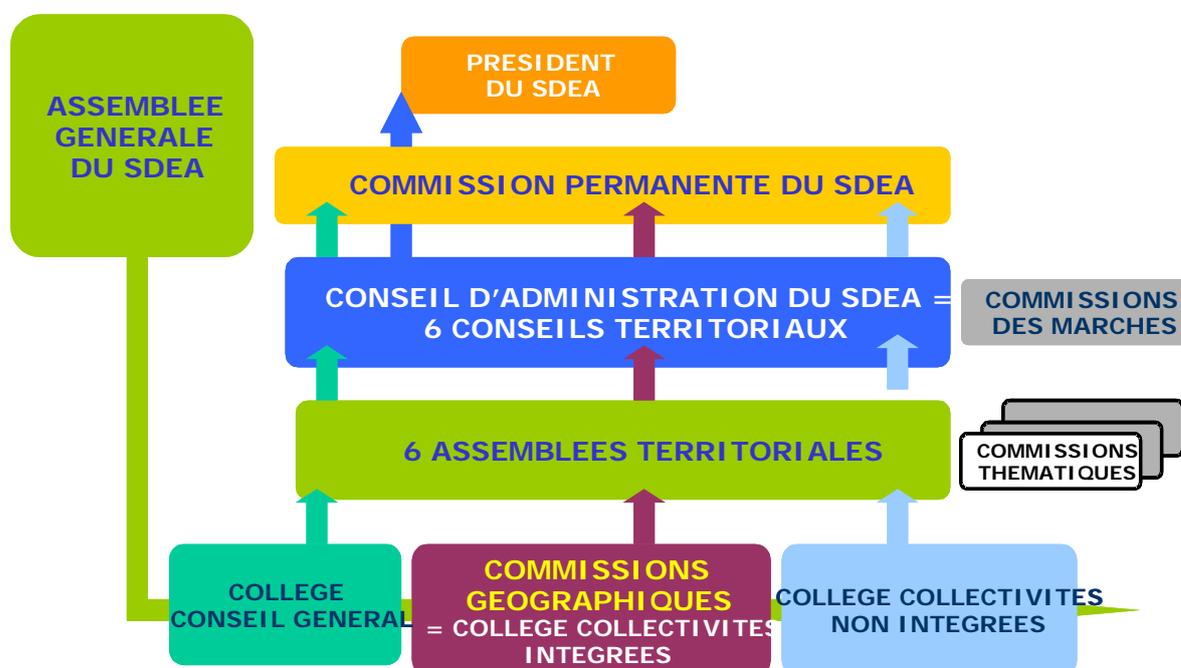
- Une implication plus forte des élus

Sur le périmètre de compétence du SDEA, chaque délégué élu d'une collectivité membre est ainsi appelé à jouer désormais un rôle renforcé et à s'impliquer :

- au niveau local, dans sa commune, son intercommunalité locale ou commission géographique
- au niveau territorial (soit sur chacun des 6 territoires du SDEA), dans son assemblée territoriale, voire son conseil territorial, mais aussi dans des commissions thématiques (sécurisation des ressources en eau, élimination des boues d'épuration...) et dans les commissions de marchés
- au niveau départemental, au sein de l'assemblée générale, des commissions thématiques départementales (gestion de crise, financement de l'assainissement en cas de recours à de l'eau de pluie ou de puits...), de la commission d'appels d'offres et de la commission permanente du SDEA

- Les grandes lignes de la nouvelle organisation

Chacun des trois niveaux – local, départemental, territorial – dispose de ses attributions propres :



- **niveau local** : des attributions identiques à celles des comités directeurs des syndicats, ou des conseils municipaux pour les communes autonomes ;
- **niveau territorial** (assemblée territoriale et conseil territorial) : le pilotage politique des moyens humains et matériels mobilisés au niveau des territoires, la concertation

en vue de l'élaboration de projets structurants et la mise en commun des meilleurs pratiques pour éclairer la politique territoriale ou départementale en matière d'eau et d'assainissement ;

- **niveau départemental** (assemblée générale, conseil d'administration et commission permanente) : le pilotage politique global du SDEA et la prise en compte des enjeux techniques et financiers d'ensemble.

Une évolution au service de l'intérêt de l'utilisateur

Comme cela a été souligné par les représentants des usagers réunis au sein de la commission consultative des services publics locaux, la nouvelle organisation du SDEA :

- **conforte**, par le renforcement du rôle des élus, **le service public local de l'eau et de l'assainissement** ;
- **contribue**, en mutualisant, **à rationaliser l'intercommunalité**, à réaliser des économies d'échelle et à resserrer les liens entre l'urbain et le rural ;
- **va dans le sens** d'une **plus grande lisibilité**.

4. Une nouvelle gouvernance opérationnelle

Parallèlement à la démarche de refondation statutaire et de territorialisation politique, l'organisation des services a été entièrement repensée avec :

- la création d'une Direction Générale Adjointe en charge des Territoires fédérant les fonctions de proximité développées avec la territorialisation des services conduite de 2000 à 2007
- la création d'une Direction Générale Adjointe « Ressources – Méthodes » » fédérant les fonctions supports au bénéfice d'une performance globale renforcée
- la création d'une Direction Générale Adjointe « Expertise Métiers / Veille Technique par redéploiement de ressources pour une capacité d'expertise et d'analyse stratégique accrue, au service de réponses techniques appropriées aux grands enjeux de l'eau
- la poursuite de l'adaptation des pratiques de management (repositionnement des fonctions, développement de la collégialité, coaching des cadres supérieurs, séminaire cadres dirigeants)

Pour tirer le meilleur parti de ces nouveaux modes de gouvernance synthétisée sur le schéma ci-après, un séminaire rassemblant les élus ayant des délégations de fonctions départementales ou territoriales et les cadres, dirigeants et/ou pilotes de processus, a été en outre organisé en septembre 2008.

Il a permis de renforcer le partage des enjeux et projets, de préciser la place de chacun dans le pilotage global du Syndicat et d'exprimer les priorités d'actions des Commissions Thématiques appelées à contribuer activement à l'élaboration des politiques futures.

5. Le fonctionnement au quotidien

Dans le cadre de sa démarche pluriannuelle de territorialisation engagée depuis le début des années 2000, le SDEA s'est engagé à assurer une proximité renforcée et d'apporter un service encore plus réactif et personnalisé. Dans cette optique, des centres et antennes SDEA ont été déployés dans tout le département.

Le SDEA s'organise ainsi autour :

- **d'un siège situé à Schiltigheim** : il regroupe les fonctions supports (ressources humaines, affaires juridiques - achats, finances – gestion des abonnés, contrôle interne et de gestion, management de la performance, communication) et les fonctions d'expertise technique (pôles réseaux, ouvrages - logistique, études, systèmes d'information). Il assure également un rôle de cohérence de la politique et des méthodes du SDEA, en particulier en s'appuyant sur le management par processus.
- **de centres par territoires** :
 - à Haguenau pour le territoire Nord du Bas-Rhin,
 - à Benfeld pour le territoire du Bas-Rhin,
 - à Saverne pour le territoire Ouest du Bas-Rhin,
 - à Schiltigheim pour le territoire Central du Bas-Rhin.

Les fonctions qui y sont assurées couvrent l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'eau potable et d'eaux usées, les études et le suivi des travaux courants sur réseaux et ouvrages, la cartographie SIG et DAO, la gestion administrative et financière, la gestion des abonnés (facturation de l'eau, relève, remplacement des compteurs d'eau...) ainsi que les missions technico-administratives.

- **d'antennes** : pour compléter le maillage du département, les différents centres SDEA s'appuient sur 4 antennes de deuxième niveau situées à Niederbronn-Les-Bains, Pfaffenhoffen, Hochfelden et Molsheim. Elles sont chargées, à une échelle locale, d'assurer les interventions techniques les plus courantes et d'apporter des réponses administratives rapides.

6. Les chiffres-clés de l'activité

- **Périmètre géographique de compétence** :
 - Périmètre global : 455 communes, 685 000 habitants,
 - Périmètre « eau potable » : 343 communes,
 - Périmètre « eaux usées » : 430 communes.
- **Périmètre technique d'intervention** :
 - Domaine « Eau potable » : 3 700 km de réseaux, 12 900 appareils de lutte contre l'incendie, 238 réservoirs, 261 sources, 121 puits pour un volume produit de 33 000 000 m³. 189 stations de pompage, 111 stations de traitement.
 - Domaine « Eaux usées » : 5 450 km de réseaux, 140 100 bouches d'égouts, 595 stations de pompage, 77 stations d'épuration pour une capacité de traitement de 650 000 équivalent habitants, 430 bassins d'orage et de dépollution.

- **Ressources Humaines :**
 - 510 agents dont 47 cadres supérieurs administratifs et techniques (1995 : 300 agents, 15 cadres supérieurs).
 - formation continue : 4 à 5 % de la masse salariale/an.
 - moyenne d'âge : 39 ans.
- **Moyens et Méthodes :**
 - Territorialisation des services : 8 centres et antennes de proximité répartis sur le Bas-Rhin pour assurer un niveau de réponse globale.
 - Les nouvelles technologies :
 - Les chiffres clés : 400 postes informatisés, 16 stations graphiques DAO, 600 sites télé gérés, 100 terminaux portables chantiers, 16 terminaux relève y compris radio-releve des compteurs,
 - Les applications informatiques majeures : progiciel de gestion intégré SAP (1ère collectivité en France à être équipée), comprenant notamment la gestion financière, la GMAO, la gestion des achats et des stocks et le contrôle de gestion ; progiciel gestion des abonnés et édition des factures d'eau ; système d'information géographique DAO, CAO, système d'information géographique DAO, CAO, automatisation, télégestion et supervision d'ouvrages, modélisation des réseaux eau et assainissement ; progiciels de gestion réseaux, ouvrages et assainissement non collectif, gestion des temps et des projets ; système d'information ressources humaines ; base de données infos centres : production rapports annuels, tableaux de bord, inventaire départemental ; Internet, Intranet, Extranet.
 - Management de la performance : SDEA 1^{ère} collectivité en France certifiée ISO 9001 en 2000 pour l'ensemble de ses compétences, Prix Performance Alsace 2005, obtention de la certification Santé-Sécurité OHSAS 18 001 en 2006, système intégré de management Performance – Sécurité – Environnement – Développement Durable certifié et évalué par AFAQ-AFNOR en 2008.
 - Continuité du Service : astreinte 24h/24, 365 jours par an, organisation « gestion de crises » en interne + cellule préfectorale.
 - Moyens mobiles d'intervention : 255 véhicules et engins de toutes natures, polyvalents et spécialisés.

7. Notre Politique

La direction établit et revoit sa politique en matière de performance, sécurité, environnement et développement durable pour s'assurer qu'elle :

- a) intègre la stratégie générale fixée par l'Assemblée Générale des Elus des Collectivités Membres, à l'appui des contributions de l'ensemble des parties prenantes,
- b) affirme la prise en compte des exigences réglementaires et l'amélioration continue de l'efficacité du système de management intégré, ainsi que la prévention de la pollution et la maîtrise du risque,
- c) est appropriée à la nature, à la dimension et aux impacts environnementaux des activités, produits et services du SDEA,

- d) est appropriée à la nature et à l'étendue des risques pour la santé et la sécurité au travail au SDEA,
- e) fournit un cadre pour établir et revoir les objectifs et cibles en matière de performance, sécurité, environnement et développement durable,
- f) est prévue pour s'adapter aux particularités de l'organisation territoriale du SDEA,
- g) est communiquée et comprise à tous niveaux du SDEA,
- h) est communiquée à toute personne travaillant pour ou au nom de l'organisme; et,
- i) est disponible pour les communes membres du SDEA, aux diverses parties prenantes ainsi que pour le public.

- Les 3 axes de notre politique 2007-2009 :

- Accompagner efficacement l'évolution institutionnelle du SDEA au service des Territoires,
- Renforcer performance globale du service rendu et satisfaction de chacun,
- Apporter une contribution active aux enjeux du développement durable.

22 thématiques stratégiques et 123 actions structurent et déclinent cette politique autour de plans d'action par processus, jusqu'aux objectifs de résultats individuels, définis et évalués dans le cadre d'entretiens annuels de performance.

8. Historique de notre démarche de certification

- **2000** : Première collectivité française certifiée ISO 9001 pour l'ensemble de ses compétences,
- **2004** : Démarche de certification saluée par la chambre régionale des comptes d'Alsace,
- **2005** : Prix performance Alsace,
- **2006** : Obtention de la certification Santé/Sécurité OHSAS 18001,
- **2008** : Obtention de la certification Environnement 14001 et première organisation publique française à avoir obtenu le niveau exemplarité à l'évaluation AFAQ 1000NR pour son engagement en faveur du développement durable (730 points sur 1000 possibles).

ANNEXES

Résultat de l'Evaluation AFNOR-Certification de la démarche de Développement Durable du SDEA

(Extraits du Bilan Responsable AFAQ-AFNOR établi par les évaluateurs de l'AFNOR)

Dans un contexte en constante évolution, marqué par des exigences qualitatives toujours plus élevées de la part des consommateurs, par des exigences législatives et réglementaires encore plus contraignantes et par une concurrence qui se renforce, le SDEA a toujours su anticiper ces évolutions et adapter, son organisation et ses modes de fonctionnement, pour développer sa présence et ses compétences auprès des collectivités de son territoire, être un acteur essentiel de leur développement et légitimer ainsi sa mission de service public.

Aujourd'hui, le projet de Développement Durable, axe stratégique du SDEA, est le prolongement logique de cette vision à long terme. Il constitue le fruit d'une réflexion très aboutie sur ses métiers, sa mission, et le cadre statutaire dans lequel il évolue.

La démarche qui en résulte est le prolongement logique de la démarche QSE engagée et reconnue depuis plus de 15 ans. De fait, elle s'appuie sur :

- la forte implication de la Direction Générale et la mobilisation de l'équipe de direction et d'encadrement,
- une approche systémique et un management des processus bien ancrés
- des processus systématiques d'identification de ses enjeux développement durable.

Au-delà, la stratégie déployée est marquée par un très bon niveau de gouvernance et de gestion des parties intéressées. Avec leur recensement exhaustif et le dialogue exemplaire instauré et unanimement reconnu, on a là un véritable management de la relation avec les parties intéressées dans une logique de partenariat-gagnant.

Même si cette démarche de développement durable peut sembler encore jeune, la nature des métiers du SDEA et son positionnement en tant que collectivité territoriale responsable, la volonté et le dynamisme affichés par l'ensemble de la structure à tous les niveaux, lui confèrent un niveau de maturité important.

A l'échelle de son territoire et dans les limites imparties par son cadre statutaire, on peut parler d'exemplarité sur plusieurs points :

- intégration territoriale exemplaire et renforcée par la territorialisation
- programme pluriannuel de développement durable
- partenariat avec les acteurs institutionnels départementaux
- dialogue social plébiscité par toutes les parties
- entretiens de performance, outils d'évaluation et de reconnaissance.

ISO 14001, LE MANAGEMENT ENVIRONNEMENTAL

Le concept de Management Environnemental et ses différents modes de déploiement

Le management environnemental désigne les méthodes de gestion et d'organisation de l'entreprise, visant à prendre en compte de façon systématique l'impact des activités de l'entreprise sur l'environnement, à évaluer cet impact et à le réduire.

Les entreprises, conscientes de l'importance de l'environnement dans leur stratégie de développement (notamment pour des raisons de pérennisation de leur activité), s'engagent de plus en plus dans ces démarches volontaires de management environnemental. Parmi ces dernières, on distingue généralement deux approches qui se rejoignent sur de nombreux points et contribuent à une amélioration environnementale des activités considérées :

> **L'approche site** : En phase de large diffusion, elle constitue un outil de gestion interne à l'entreprise, fondée sur l'amélioration continue. Cette démarche relève du domaine d'action immédiat de l'industriel. Elle est par ailleurs un véritable outil de communication professionnelle et locale.

> **L'Approche produit** : Prenant en compte les étapes du cycle de vie du produit, cette approche relève à la fois du management interne et externe de l'industriel. Elle conduit à concevoir ou améliorer les produits en intégrant une vision globale de l'environnement. Encore peu développée à ce jour, elle constitue une approche complémentaire apte à véhiculer jusqu'aux consommateurs finaux les efforts environnementaux réalisés.

Une démarche de management environnemental peut être menée jusqu'à la mise en place éventuelle d'un Système de Management Environnemental (S.M.E.) et sa reconnaissance. Le management de l'environnement côtoie souvent des systèmes de management préexistants tel que la qualité, l'hygiène ou la sécurité, au point éventuellement de constituer avec eux un système dit intégré.

Un mouvement de fond. La mise en œuvre du management environnemental est une tendance forte des entreprises depuis les années 1990. Cette évolution a fait suite aux démarches qualité initiées dans les années 1980.

Depuis quelques années des organisations non industrielles, tels que des centres de grande distribution, des gestionnaires de zones d'activités s'appuient sur une certification ISO 14001... De fait, toute organisation dont l'activité, même non marchande, engendre des impacts sur l'environnement est susceptible d'adhérer à ce type de démarche environnementale. La certification AFAQ ISO 14001 s'adresse à toutes entreprises ou organisation qui souhaite intégrer la dimension environnementale à son activité, quel que soit son secteur d'activité ou sa taille.

Les bénéfices de la démarche : un plus pour la protection de l'environnement

D'après le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement : "la prise en main de leurs problèmes par les entreprises est un moteur essentiel des progrès nécessaires pour la protection de l'environnement. Les pouvoirs publics souhaitent que les entreprises adoptent les instruments de management environnemental comme elles le font pour le management de la qualité." Une entreprise qui formalise sa politique en matière de protection de l'environnement est en effet un partenaire préoccupé par les obligations environnementales. C'est l'intérêt de ces instruments qui contribuent fortement à la

prévention des pollutions et risques sans se substituer aux obligations réglementaires qui se situent sur un autre plan.

Les gains attendus par les entreprises

Vecteur d'image, la certification ISO 14001 démontre leur engagement en tant qu'entreprises citoyennes.

Outil de dialogue, le SME renforce la confiance de leurs partenaires (clients, donneurs d'ordre, administrations, investisseurs, riverains, associations de protection de l'environnement, assureurs, ...). Les relations entre les donneurs d'ordres et les fournisseurs sont souvent désignées comme un moteur essentiel au développement de ces démarches.

> prévention, un possible retour sur investissement par une meilleure économie des consommations et des rejets/déchets, une amélioration de l'image de l'entreprise, une motivation particulière du personnel (souvent plus facile qu'avec l'assurance qualité)...

Outil de mobilisation des collaborateurs, il fédère le personnel autour d'un projet commun qui permet l'amélioration direct de leur contexte professionnel (santé, sécurité, ...).

Outil d'anticipation du volet environnementale du développement durable : La montée en puissance du concept de **développement durable** permet aux entreprises ayant anticipé le volet environnemental du développement durable, à travers la mise en œuvre d'un système de management environnemental, de bénéficier d'une longueur d'avance sur leurs concurrents.

Plus de 80 % des 500 entreprises interrogées en 2000 sur leur expérience de la mise en œuvre de systèmes de management environnemental (SME) ont souligné sa rentabilité et plus de 60 % d'entre elles citent des périodes de retour sur investissement de moins de 12 mois. Ces résultats d'une étude européenne sont cités par l'ISO (Organisation internationale de normalisation) dans un ouvrage : « Le management environnemental et ISO 14000 ».

Evaluer et valoriser les démarches globales de développement durable : AFAQ 1000NR

Les entreprises et les collectivités territoriales sont de plus en plus nombreuses à mettre en œuvre des démarches de développement durable. Dès lors, elles ont besoin d'évaluer leur démarche en mettant en regard leur stratégie de développement durable et les performances obtenues face aux défis de la préservation de l'environnement, de l'équité sociale et de l'efficacité économique. Le groupe AFNOR a développé le premier outil d'évaluation AFAQ 1000NR, en cohérence avec les principaux documents de référence nationaux et internationaux. Les organismes peuvent dès lors afficher auprès de leurs parties prenantes le niveau de maturité de leur démarche.

L'évaluation AFAQ 1000NR est une analyse, sur site, des pratiques et des résultats d'une entreprise en matière de développement durable. L'équipe d'évaluateurs lui attribue une note sur la base d'une analyse des indicateurs mais également d'interviews avec des parties prenantes tant internes qu'externes (collaborateurs, actionnaires, clients, fournisseurs mais aussi médecin du travail, représentant des syndicats, pompiers...). Pour cela, le modèle AFAQ 1000NR combine les deux approches suivantes :

- les « résultats », sur les 3 piliers : social, environnemental et économique
- les « pratiques » selon 5 domaines : vision et stratégie, management de la démarche, ancrage territorial, mode de production et de consommation, management des ressources humaines. Ces pratiques sont passées au crible pour en détecter les forces et les faiblesses. Le bilan responsable élaboré à la suite de cette évaluation donne des éléments de réponses sur l'efficacité de leurs actions, constituant ainsi un véritable outil de pilotage. Une note sur 1000 points est attribuée à l'organisme, caractéristique d'un des quatre niveaux définis : Engagement, Progression, Maturité, Exemplarité.

AFAQ 1000NR : cohérent avec les principales références du Développement durable

AFAQ 1000NR a été développé en cohérence avec des textes de référence : la déclaration de Rio (Sommet de la Terre de 1992), l'Agenda 21 (Sommet de la Terre de 1992), le Global Compact des Nations Unies (1999), et la dernière version de la Global Reporting Initiative (GRI, 2006), le guide SD 21000 et dans le suivi des travaux relatifs à la future norme ISO 26000. De plus en plus dans des secteurs divers, d'entreprises et collectivités locales ont confronté leur démarche de développement durable à l'évaluation. De nombreux témoignages sont disponibles sur le site dédié.